



CHARTRE DU BENEVOLE DE LA LIGUE

Guéret, le

Creuse

Vous avez bien voulu, en donnant un peu de votre temps à la Ligue Contre le Cancer, adhérer à la cause qu'elle représente et aux actions qu'elle mène et nous vous en savons gré. Cette Charte n'a d'autres buts que de fixer les limites de notre engagement mutuel.

L **A LIGUE S'ENGAGE**
vis à vis de
M.....

A

1. Considérer le bénévole comme un collaborateur à part entière,
2. Lui donner toutes informations nécessaires sur la Ligue, ses objectifs et son fonctionnement,
3. Lui confier une activité correspondant à ses souhaits et aux besoins de la Ligue,
4. Assurer si nécessaire une formation et un accompagnement par un responsable compétent,
5. L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de son équipe de travail
6. Le couvrir par une assurance adéquate.

*Pour La Ligue,
Le Président du Comité
Mr Gérard CHABAUD*

C **HAQUE BENEVOLE S'ENGAGE**
vis à vis de **LA LIGUE**

A

1. Adhérer au projet associatif de la Ligue, signer la Charte de la Fédération, se conformer à leurs objectifs,
2. Se considérer comme solidaire de la promotion et du développement de la Ligue,
3. Assurer avec sérieux, discrétion et régularité l'activité choisie,
4. Suivre si besoin les actions de formation éventuellement proposées,
5. Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés,
6. Tenir informé le Service de toute modification éventuelle des disponibilités.

Le Bénévole,